Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 082-228200010-20201021-CD20201021_39-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_39
id. 5400

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :
M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROJET DE CONSTRUCTION DU GYMNASE DU COLLÈGE SIMONE VEIL À VERDUN-SUR-GARONNE

Le collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne a été doté dès son ouverture d'un plateau sportif pour les pratiques des activités extérieures de l'éducation physique

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 082-228200010-20201021-CD20201021_39-DE

et sportive des collégiens. Ce plateau est composé de deux terrains de handball, deux terrains de basketball, deux terrains de volleyball, une piste d'athlétisme d'environ 350 mètres et d'un sautoir.

Comme il s'y était engagé, Monsieur le Président propose aujourd'hui de réaliser un gymnase attenant au collège, afin de compléter ces équipements, et d'offrir aux élèves les activités sportives d'intérieur.

Ce gymnase pourra aussi être mis à disposition des associations sportives de la commune de Verdun-sur-Garonne, après adoption par la commune et le Département, d'une convention de mise à disposition, conformément aux principes retenus par l'Assemblée départementale en 2017.

Il est proposé à l'Assemblée départementale que ce gymnase soit du même type que celui du collège Manuel Azaña, à savoir :

- une aire d'évolution de 44 mètres par 28 mètres,
- des locaux annexes (vestiaires, salle des professeurs d'éducation physique et sportive, infirmerie, local de stockage des équipements sportifs),
- une architecture bioclimatique avec une toiture textile, permettant comme au gymnase Manuel Azaña, de bénéficier d'un éclairement naturel.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 2 750 000 € TTC.

Ce projet étant susceptible de bénéficier d'une participation de l'État, un dossier de demande de subvention sera établi sur une base de 30 %.

Calendrier prévisionnel :

- Mise au point du programme recueillant les besoins des futurs usagers collégiens et associations sportives de la commune…….. février 2021

- Consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre et signature d'un marché de maîtrise d'œuvre…….. septembre 2021

- Lancement des consultations des entreprises……. mars 2022

- Travaux de construction…….. jusqu'en mars 2023

*
* *

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 082-228200010-20201021-CD20201021_39-DE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Se prononce favorablement, selon les modalités susvisées, sur la réalisation d'un gymnase au collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne ;
- Approuve, tel qu'énoncé ci-dessus, le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les actes y afférant ;
- Approuve la création de l'autorisation de programme correspondante, d'un montant de 2 750 000 €, avec les crédits de paiement échelonnés sur 2020, 2021, 2022 et 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC